

Arrêté n° A2026-20
Portant modification de l'arrêté n° A2026-11 relatif à la nomination d'un administrateur provisoire de l'INSEAC-Sciences Po Rennes

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles D741-9 et D741-11 ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 12 juin 2024 portant nomination de M. Pablo Diaz en qualité de Directeur de l'Institut d'études politiques de Rennes pour une durée de 5 ans à compter du 5 août 2024 ;

Vu l'arrêté A 2026-11 de nomination d'un administrateur provisoire de l'INSEAC-Sciences Po Rennes du 27 mars 2026 ;

Vu la convention-cadre relative à l'Institut National Supérieur de l'Education Artistique et Culturelle, datée du 4 septembre 2025 ;

ARRETE

Article 1 : Modification de l'article 1

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté A2026-11 susvisé sont modifiées comme suit :

« M. Alain SARFATI est nommé administrateur provisoire de l'INSEAC-Sciences Po Rennes jusqu'au 30 juin 2026. »

Article 2 : Autres dispositions

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Toute délégation de signature prise en application du présent arrêté prendra fin au terme du mandat du délégataire, soit le 30 juin 2026.

Article 3 : Publication et exécution

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication réalisée, par sa transmission au recteur et sa publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Affiché à Rennes le 29/06/2026

Transmis au Recteur le 29/06/2026

Fait à Rennes, le 26 juin 2026

Pablo Diaz
Directeur

